



**COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

**PROCÈS-VERBAL**

**78<sup>e</sup> Séance tenue le lundi 5 février 2018 à 16 h 30**

**Maison du Citoyen, salle des comités, 2<sup>e</sup> étage, 25, rue Laurier**

**PRÉSENCES :**

**Membres :**

M. Jean Lessard, présidente – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (no 16)  
M<sup>me</sup> Audrey Bureau, membre – Conseillère, district d'Aylmer (no 1)  
M. Roger Turcotte, citoyen, producteur agricole  
M. David Reford, citoyen, producteur agricole

**Secrétaire :**

M. Mathieu Archambault, responsable – Comités et commissions

**Personne-ressource :**

M. Jean-Pierre Valiquette, directeur adjoint – Planification et gestion du territoire  
M. Dave Cassivi, chargé de projets – Aménagement

**ABSENCES :**

**Membres :**

M. Marc Carrière, membre – Conseiller, district de Masson-Angers (no 17)

**Personne-ressource :**

M<sup>me</sup> Catherine Marchand, directrice Module – Aménagement du territoire et développement économique

---

**1. Constatation des présences et ouverture de la réunion**

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 16 h 49.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour ci-dessous est adopté.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la 77<sup>e</sup> séance tenue le 4 décembre 2017
4. Signature du procès-verbal de la 77<sup>e</sup> séance tenue le 4 décembre 2017
5. Suivi du procès-verbal de la 77<sup>e</sup> séance tenue le 4 décembre 2017
  - a) 1974, boulevard Maloney Est – Rencontre avec M. Alain Ménard, requérant
6. Date de la prochaine assemblée (19 mars 2018)
7. Rencontre avec MM. Vincent Philibert, directeur de la Table agroalimentaire de l'Outaouais – Présentation de l'organisme
8. Varia
  - a) Hausse de la valeur foncière des terres agricoles
9. Période de questions des citoyennes et citoyens
10. Levée de la séance

**DISTRIBUTION :**

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

  
PRÉSIDENT

  
SECRETARE

**3. Approbation du procès-verbal de la 77<sup>e</sup> séance tenue le 4 décembre 2017**

Le procès-verbal de la 77<sup>e</sup> séance tenue le 4 décembre 2017 est approuvé.

**4. Signature du procès-verbal de la 77<sup>e</sup> séance tenue le 4 décembre 2017**

Le procès-verbal de la 77<sup>e</sup> séance tenue le 4 décembre 2017 est signé par le président.

**5. Suivi du procès-verbal de la 77<sup>e</sup> séance tenue le 4 décembre 2017**

**a) 1974, boulevard Maloney Est – Rencontre avec M. Alain Ménard, requérant**

Arrivée de M. Alain Ménard.

Il déclare que la recommandation du CCA du 4 décembre dernier a été émise selon une analyse réalisée sur le mauvais article de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, soit l'article 61.2, tandis que l'analyse aurait dû être réalisée seulement sur l'article 62. Il ajoute qu'il a présenté son projet à la CPTAQ et qu'un droit acquis commercial sur le lot a été reconnu. Sa demande consiste donc à un changement d'usage commercial de mécanique à un usage commercial de garderie.

Il est alors expliqué par le Comité que l'article 61.2 doit s'appliquer, puisque le lot est contigu à la limite du périmètre urbain. La demande doit être assimilée à une demande d'exclusion du territoire agricole, et non seulement une demande de changement d'usage.

Enfin, le Comité rappelle à M. Ménard que le CCA ne possède qu'un pouvoir de recommandation et l'appuie sur la réglementation en vigueur. Le conseil peut aller à l'encontre de cette recommandation et en fin de compte, c'est la CPTAQ qui détient le pouvoir décisionnel.

Départ de M. Alain Ménard.

Suite au départ du requérant, le Comité décide de maintenir sa recommandation défavorable initiale émise à la séance du CCA du 4 décembre dernier, puisqu'aucun élément nouveau n'a été apporté.

Avant de quitter le Comité, Mme Bureau demande s'il était possible qu'une formation soit donnée aux membres du CCA, puisque de nouveaux conseillers municipaux se sont greffés à la composition du Comité depuis la dernière élection. Cette formation devra porter sur les principes généraux, le type d'éléments fréquemment analysés et le cadre légal du CCA.

**Départ du Comité consultatif agricole de Madame la conseillère Audrey Bureau.**

**6. Date de la prochaine assemblée**

La prochaine séance du CCA est fixée au 19 mars 2018.

**7. Rencontre avec MM. Vincent Philibert, directeur de la Table agroalimentaire de l'Outaouais – Présentation de l'organisme**

M. Philibert se présente aux membres du Comité et explique la raison de sa venue, soit de faire connaître les mandats, les objectifs et les nouveautés au sein des organismes régionaux au niveau agroalimentaire.

La mission de la Table agroalimentaire est celle-ci :

- Favoriser la concertation des partenaires et la coordination des efforts de développement du milieu agricole de l'Outaouais;
- Promouvoir et mettre en valeur les entreprises et leurs produits du secteur agroalimentaire régional;
- Soutenir la commercialisation du secteur et de ses produits.

Ensuite, M. Philibert continue sa présentation et expose les principaux défis du secteur

agroalimentaire. La clé du succès se situe dans le développement de nouvelles synergies qui mènera à une concertation des organismes de ce secteur. Il est nécessaire que les organismes œuvrant dans le milieu agroalimentaire cessent de travailler en silo. Pour sa part, la Table agroalimentaire travaille à être le plus efficace possible avec les ressources qu'elle a à sa disposition afin de l'amener à être un outil régional plus intéressant.

Il est également nécessaire que le secteur agroalimentaire obtienne une reconnaissance accrue pour son potentiel apport au développement économique de la région. Un effort de réseautage et une communication plus efficace seront déployés afin d'arriver à cette fin. Le Plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA) de la Ville de Gatineau amènera également des solutions afin de stimuler cette économie.

Enfin, M. Philibert rappelle qu'un siège présentement vacant sur le Comité régional sur l'agrotourisme est réservé à la Ville et qu'il souhaite qu'une personne ressource y soit assignée.

## **8. Varia**

### **a) Hausse de la valeur foncière des terres agricoles**

Suite à une demande d'un membre du Comité, des informations ont été obtenues auprès du Service de l'évaluation afin de mieux comprendre les raisons derrière la hausse de l'évaluation des terres agricoles. Effectivement, des hausses de 40 % en 2012 et 26 % en 2016 ont été observées. Ces hausses sont le résultat des activités du marché; les terres agricoles sont en forte demande dans la région de l'Outaouais. Ces hausses sont également comparables à ce qui est observé ailleurs au Québec.

Il est également précisé que les terres agricoles profitent d'un taux de taxation distinct et inférieur à celui de lots résidentiels. De plus, les terres agricoles reconnues par le MAPAQ profitent d'un retour de taxes de 78 %. Enfin, il est mentionné qu'il est important de séparer l'évaluation et la taxation.

### **b) Abattage d'arbres sur le chemin de la Montagne**

Un membre du Comité s'inquiète de la coupe d'arbre qui a eu lieu sur le chemin de la Montagne près du parc de la Gatineau. Il croit que ceux qui ont réalisé la coupe ont profité de l'agrile du frêne pour couper beaucoup d'arbres sains. Il ajoute que les arbres qui n'étaient pas affectés étaient pourtant des arbres forts et ils auraient dû être sauvés. Il aimerait également savoir ce qu'il adviendra du bois. Le Comité est alors informé que les arbres coupés seront remplacés.

### **c) Séance publique du Comité consultatif agricole**

Il est demandé par un membre de vérifier s'il serait possible que ces séances soient entièrement publiques selon les statuts et règlements en vigueur du Comité consultatif agricole.

## **10. Levée de la séance**

La séance est levée à 18 h 55.